RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

JANNAB
Société à responsabilité limitée au capital de 500€
Siège Social : 15 Bis Boulevard Léon Bourgeois
35000 RENNES
R.C.S. : Rennes 914 733 563

Votre texte ici 1

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2024

Procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures,
Le vingt huit décembre,

L'associé unique et Gérant de la société à responsabilité unipersonnelle JANNAB, au capital de 500€, dont le siège social se situe 15 bis boulevard Léon Bourgeois à Rennes, M. Jean-Baptiste PINCON,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social

Du

15 bis boulevard Léon Bourgeois – 35000 RENNES

Au

30 rue Roger Chevrel – 35200 RENNES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé 30 rue Roger Chevrel – 35200 RENNES »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les associés présents.

Jean-Baptiste PINCON

